Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAM DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 12 février 2018

n° 06/2018

L'an deux mille dix-huit, le douze février à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents:

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Colette CABROL, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Serge CAZENAVE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Patrick ROSSIGNOL, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

I.COUTUREAU à A.MAMY, J.DOUMERC à F.ROS-NONO, JL.GOUXETTE à A.ITIER, G.HEBRARD à JC.LANDET, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice: 63

Présents ou représentés : 35

Délégués suppléants :

Mmes Marielle PEIRO, Francette ROS-NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Jean-Paul POISSENOT, Michel TOUJA.

Excusés:

Mmes Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Etienne THIBAULT.

<u>Objet</u>: Election des délégués du PETR au Parlement de la montagne de la région Occitanie

Vu la délibération n°14/2014 du 8 juillet 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu l'article L5741-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Pérsident précise que la Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée a souhaité mettre en place diverses instances de concertation avec ses territoires. A l'image de l'assemblée des territoires à laquelle siège 3 délégués titulaires du PETR et 3 suppléants, présentée comme le pendant du « parlement de la Mer », la Région a souhaité mettre en place un « parlement de la Montagne », lieu d'échanges et de propositions, pour que les politiques régionales soient calibrées en fonction des besoins de chacun.

La réflexion engagée par la région depuis juin 2017 se concrétise et une adhésion de ses membres est aujourd'hui attendue. Le PETR du Pays Lauragais a en effet été sollicité par courrier du 21 décembre 2017 pour élire 2 représentants au Parlement de la Montagne de la Région Occitanie.

Messieurs Bertrand GELI et Michel GALANT proposent leur candidature.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

1°) – **DE NOMMER** Mr Bertrand GELI et Mr Michel GALANT comme représentants du PETR du Pays Lauragais au parlement de la Montagne de la Région Occitanie,

2°) – **de DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 février 2018

Le Président

Georges MERIC